

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

N° 247072

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**DOMAINE : 8.3 Voirie**

**OBJET : Travaux de neutralisation du trottoir et des places de stationnements. Marquages au sol temporaire des passages piétons**

**Avenue de la 1<sup>ère</sup> armée Française**

**HORS SECTEUR PNRQAD**

**A compter de la date de signature jusqu'au 27/09/2024**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **SCCV MARIGNANE EMBLEME, Les Carrés de l'Enfant Bâtiment F, 140, avenue du 12 juillet 1998 – 13290 AIX EN PROVENCE** pour le compte de : **SCCV MARIGNANE EMBLEME**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 26 FEV. 2024

Le Maire,  
Eric Le Dissès

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*



247072



# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 26 FEV. 2024

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

**Avenue de la 1ere armée Française**

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... SCCV MARIGNANE EMBLEME

Adresse LES CARRES DE L'ENFANT BAT F - 140 AV DU 12 JUILLET 1998  
13290 AIX-EN-PROVENCE

Tél./FAX 06 20 23 57 10

MAIL adrien.pons@citimotion.fr

**POUR LE COMPTE DE  
SCCV MARIGNANE EMBLEME**

**DATES ET DUREE DES TRAVAUX**

à la signature jusqu'au 27/09/2024

## NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Neutralisation du trottoir et des places de stationnements

Marquages au sol temporaires des passages piétons

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

TRAVAUX

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE  
si besoin

ATTENTION SORTIE DE CHANTIER

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION  
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

DEVIATION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER  
par barrières HERAS

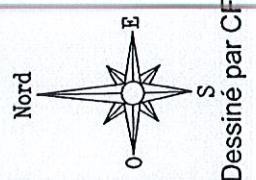
INSTALLATION BENNE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

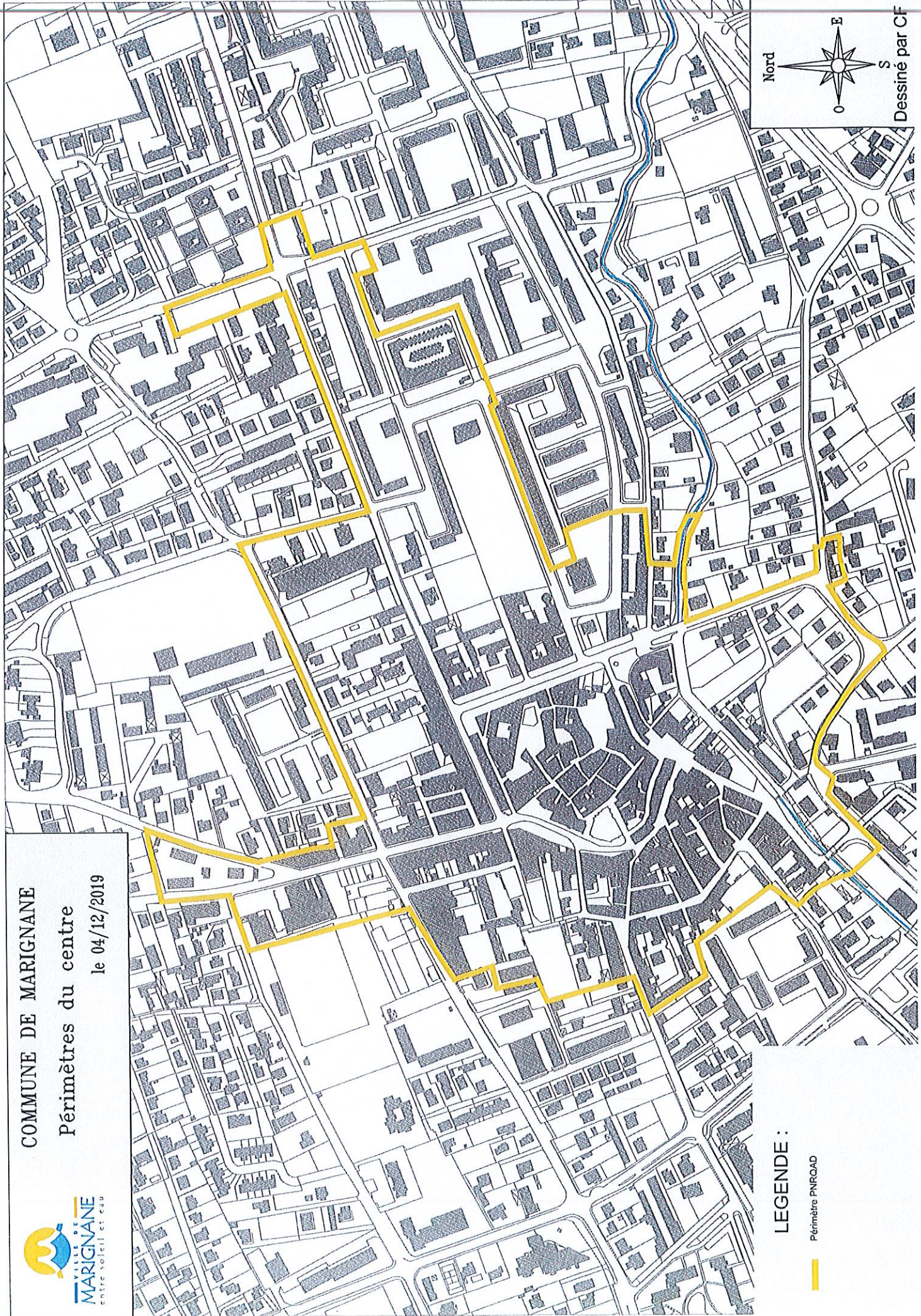
AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



COMMUNE DE MARIGNANE  
Périmètres du centre  
le 04/12/2019



Dessiné par CF



LEGENDE :

Périmètre PNRoad

